

6^{ème} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE

12/02/2023 - année A

Chers frères et sœurs,

Nous étant mis résolument à suivre Notre Seigneur, voilà que nous sommes invités à gravir avec lui « la montagne » qui s'appelle le Mont des Béatitudes. Jésus nous y entraîne de fait car le but est de nous faire entrer dans le Royaume des Cieux, au Paradis, pour partager éternellement la joie des bienheureux...

Pour cela, comme tout bon guide alpin, Il nous rappelle les règles essentielles de cette course en « haute-montagne » que sont les commandements reçus par Moïse et Il en profite pour nous préciser comment les mettre en œuvre, comment *non pas les abolir mais les accomplir* !

C'est qu'effectivement une mauvaise application de ces « consignes » pourrait nous être fatale comme peut l'être en montagne le fait de ne pas respecter les sentiers ou les règles de sécurité.

En effet, comme cela vient de nous l'être dit, ne pas suivre les indications des 10 commandements et celles données par Jésus nous conduirait non pas à la joie du Royaume des Cieux, mais à la géhenne (c'est que qu'on appelle communément l'enfer) voir au purgatoire.

Le purgatoire qui est décrit dans ce que nous venons d'entendre comme un lieu dont on ne *sortira pas sans avoir payé jusqu'au dernier sou*, c'est-à-dire selon ce qu'en dit le Catéchisme de l'Église Catholique, sans avoir été purifiés par ce qui est décrit comme *un feu*, et cela *afin d'obtenir la sainteté nécessaire pour entrer dans la joie du ciel*.¹

Mesurons donc l'enjeu de l'observance ou non de ces commandements (qu'il convient à minima de connaître par cœur, n'est-ce pas...) et rendons grâce qu'ils nous soient rappelés par Jésus en ce Dimanche.

Car oui, les commandements de Dieu ne sont pas des préceptes rabat-joie, mais – comme le dit encore le Catéchisme de l'Église catholique « *une lumière offerte à la conscience de tout homme pour lui manifester l'appel et les voies de Dieu, et le protéger contre le mal* »²

Comme l'avait dit St Jean Paul II lors de son pèlerinage au Mont Sinaï où Moïse reçut les Tables de la Loi³:

« Aujourd'hui comme toujours, les 10 Paroles de la Loi fournissent les seules véritables bases pour la vie des personnes, des sociétés et des nations.

Aujourd'hui comme toujours, elles constituent le seul avenir pour la famille humaine.

Elles sauvent l'humanité des forces destructrices de l'égoïsme, de la haine et du mensonge.

Elles mettent en évidence les faux dieux qui maintiennent les hommes dans l'esclavage : l'amour de soi jusqu'au refus de Dieu, l'avidité pour le pouvoir et le plaisir qui bouleverse l'ordre de la justice et dégrade notre dignité humaine et celle de notre prochain.

Si nous abandonnons ces fausses idoles et si nous suivons le Dieu qui conduit son peuple à la liberté et qui reste toujours avec lui, alors nous apparaîtrons comme Moïse, après quarante jours sur la montagne, "rayonnants de gloire", embrasés de la lumière de Dieu !

¹ CF. C.E.C n° 1031 : L'Église appelle Purgatoire cette purification finale des élus qui est tout à fait distincte du châtiment des damnés. L'Église a formulé la doctrine de la foi relative au Purgatoire surtout aux Conciles de Florence et de Trente. La tradition de l'Église, faisant référence à certains textes de l'Écriture, parle d'un feu purificateur : Pour ce qui est de certaines fautes légères, il faut croire qu'il existe avant le jugement un feu purificateur, selon ce qu'affirme Celui qui est la Vérité, en disant que si quelqu'un a prononcé un blasphème contre l'Esprit Saint, cela ne lui sera pardonné ni dans ce siècle-ci, ni dans le siècle futur. Dans cette sentence nous pouvons comprendre que certaines fautes peuvent être remises dans ce siècle-ci, mais certaines autres dans le siècle futur. N° 1472 : tout péché, même véniel, entraîne un attachement malsain aux créatures, qui a besoin de purification, soit ici-bas, soit après la mort, dans l'état qu'on appelle Purgatoire. Cette purification libère de ce qu'on appelle la "peine temporelle" du péché. Ces deux peines ne doivent pas être conçues comme une espèce de vengeance, infligée par Dieu de l'extérieur, mais bien comme découlant de la nature même du péché.

² N° 1962

³ Homélie du 26/02/2000

D'où le fait que Jésus qui veut notre transfiguration dans la Gloire du Ciel nous en rappelle non seulement l'existence, mais aussi la nécessaire mise en œuvre dans toute leur profondeur, jusqu'au dernier des *iota* ou du plus *petit trait*.

Il sait que trop que de leur observance dépend notre entrée dans le Royaume de son Père et notre bonheur éternel.

Ainsi, – comme l'explique encore le Catéchisme de l'Église Catholique – dans son « Sermon sur la Montagne », Jésus, *loin d'abolir ou de dévaluer les prescriptions morales de la Loi ancienne, en dégage les virtualités cachées et en fait surgir de nouvelles exigences : il en révèle toute la vérité divine et humaine. Il n'ajoute pas de préceptes extérieurs nouveaux, mais il va jusqu'à réformer la racine des actes, le cœur, là où l'homme choisit entre le pur et l'impur, où se forment la foi, l'espérance et la charité, et avec elles, les autres vertus.*⁴

Étant entendu, comme le dit Saint Augustin⁵ que *la plénitude de la loi c'est la charité que le Seigneur a répandue sur les fidèles en leur envoyant l'Esprit saint*.

Puisse donc l'Esprit Saint agir en nous afin que, par une Charité de plus en plus grande, notre observance des commandements dépasse celle des scribes et des pharisiens, puisque sans cela nous *ne pourrions entrer dans le Royaume des Cieux !*

Pour se faire appuyons-nous plus que jamais sur la grâce qu'Il veut nous donner pour y arriver.

En effet, sans l'aide du Seigneur et de sa grâce, comment arriver à ne jamais se mettre en colère, à ne jamais dire le moindre mot désobligeant, à ne jamais avoir le moindre regard ou la moindre pensée de convoitise et à faire en sorte que les oui soient toujours oui et les non toujours non !

Tout comme on ne peut arriver à certains sommets de montagne sans un guide chevronné, nous ne pouvons parvenir au sommet de la sainteté sans notre Seigneur qui le premier a parfaitement mis en œuvre ces commandements au point de pouvoir dire du haut de la croix « tout est accompli » !

N'oublions pas non plus notre Dame qui toute sa vie s'est précisément appliquée à mettre en œuvre son « Fiat » à la volonté de Dieu et donc à ses commandements !

Alors, pour nous aider, voici quelques indications et commentaires de cet Évangile que l'on trouve chez les Pères de l'Église et chez saint Thomas d'Aquin qui les a recueillis⁶:

- pour ce qui est de la colère, saint Augustin explique :

Ce n'est pas se mettre en colère contre son frère que de s'irriter du mal qu'il a commis.

Celui-là donc se met en colère sans raison, qui s'emporte contre son frère et non contre le péché dont il s'est rendu coupable.

Aucun homme raisonnable ne blâmera qu'on se mette en colère contre son frère pour le ramener au bien. Ces mouvements qui sont produits par l'amour de la vertu et par la sainte charité ne doivent pas être considérés comme des vices, puisqu'ils sont conformes à la droite raison.

C'est la distinction que l'Église a toujours fait entre le péché et le pécheur, entre le mal qu'elle dénonce et la personne qui le commet. L'Église condamne le péché mais pas le pécheur !

Si bien que si à cette colère injustifiée envers une personne s'ajoute en plus une expression orale injurieuse, cela devient plus grave.

Comme le commente St Jean Chrysostome, Dieu *nous ordonne d'avoir les uns pour les autres les plus grands égards*⁷.

Parce qu'en tout homme, même pécheur, il y a cette présence de Dieu qui est son esprit et son âme, le traiter de fou, c'est à dire d'être sans esprit reviendrait à insulter Dieu lui-même...

⁴ C.E.C n° 1968

⁵ Cité par St Thomas d'Aquin in Catena aurea n° 3517

⁶ Cf. Catena aurea n° 3520 sq

⁷ Cf. Catena aurea n° 3520 sq

« En tout humain, voir une âme à sauver » disait saint Charles de Foucauld !

Puisse Notre Dame, co-rédemptrice, Vierge pleine de bonté, Reine des apôtres nous aider à avoir ce regard sur notre prochain fusse-t-il « notre adversaire » !

- Pour ce qui est maintenant de l'adultère en particulier par le regard, voici ce qu'en disait st Grégoire le Grand au VI^{ème} siècles⁸:

Celui dont les yeux s'égarèrent sans précaution sur les objets extérieurs, tombe presque toujours dans la délectation du péché, et comme enchaîné par ses désirs, il finit par vouloir ce qu'il ne voulait pas. C'est de tout son poids, et il est bien lourd, que la chair nous entraîne vers les choses basses, et une fois que notre cœur est lié à cette image de la beauté que les yeux lui ont transmise, les plus grands efforts suffisent à peine pour l'en arracher. Il nous faut donc veiller sur nous, et songer que nous ne devons pas regarder ce qu'il nous est défendu de désirer. Voulons-nous conserver à notre cœur la pureté de ses pensées, détournons les yeux de toute image voluptueuse et sensuelle, sans quoi ils nous entraîneront infailliblement au crime.

Que ne dirait-il pas hélas à l'heure du cinéma, de la télévision et d'internet...

D'où l'importance de la vigilance, de la vertu de prudence, du don de l'Esprit Saint de force mais aussi du recours au secours de la grâce et des sacrements.

D'ailleurs, saint Augustin – qui savait de quoi il retournait de par sa vie passée – écrivit⁹:

Comme il était difficile, même à ceux qui vivent sous l'empire de la grâce, dans cette vie mortelle d'accomplir ce commandement de la loi : « Vous n'aurez pas de désirs coupables », le Sauveur, devenu notre Pontife par le sacrifice de sa chair, nous obtient miséricorde, et il accomplit encore ici la loi, car notre faiblesse et notre impuissance se trouvent guéries par la vertu de ce divin chef dont nous sommes devenus les membres.

Autrement dit seules une vie de prière et de pratique des sacrements (dont la Confession et l'Eucharistie) peuvent permettre de féconder les luttes indispensables liées à la pratique des vertus de prudence, de tempérance et de chasteté.

Puisse Notre Dame, Mère très pure, Mère très chaste, Mère du Bel Amour nous obtenir de son Fils de nombreuses grâces là encore.

Enfin pour ce qui est du serment, voici le commentaire qu'en fait le catéchisme de l'Église Catholique¹⁰ :
A la suite de S. Paul, la tradition de l'Église a compris la parole de Jésus comme ne s'opposant pas au serment lorsqu'il est fait pour une cause grave et juste (par exemple devant le tribunal). " Le serment, c'est-à-dire l'énonciation du Nom divin comme témoin de la vérité, ne peut être porté qu'en vérité, avec discernement et selon la justice ".

La sainteté du nom divin exige de ne pas recourir à lui pour des choses futiles, et de ne pas prêter serment dans des circonstances susceptibles de le faire interpréter comme une approbation du pouvoir qui l'exigerait injustement. Lorsque le serment est exigé par des autorités civiles illégitimes, il peut être refusé. Il doit l'être quand il est demandé à des fins contraires à la dignité des personnes ou à la communion de l'Église.

C'est ce qui conduisit au martyre bien des saints dans les premiers siècles de l'Histoire de l'Église mais aujourd'hui encore.

Dernière petit commentaire, celui de St Hilaire à propos du « que votre oui soit oui » :

Il n'est nul besoin de serment pour ceux qui vivent dans la simplicité de la foi, car avec eux, ce qui est est toujours vrai et ce qui ne l'est pas ne l'est pas, et ainsi tout en eux, parole et action est dans la vérité.¹¹

⁸ Cf. Catena aurea n° 3520 sq

⁹ Cf. Catena aurea n° 3520 sq

¹⁰ C.E.C n° 2154-2155

¹¹ Cf. Catena aurea n° 3520 sq

Le Scout met son honneur à mériter confiance dit la loi scout !

Puisse là encore Notre Dame, Mère du Bon Conseil, Mère de la Divine grâce, Vierge ô combien fidèle à son Oui, nous aider à accomplir ce commandement et les autres.

Oui, chers frères et sœurs,

Tout cela peut nous sembler difficile, comme il est difficile de gravir l'Everest... mais rassurez-vous, le Mont des Béatitudes en Terre Sainte est plus accessible que l'Everest !...

Et nous avons un premier de Cordée et une aide si précieuse en la personne de notre Seigneur Jésus Christ et en celle de Notre Dame, sans oublier les autres saints, les anges et l'aide de l'Église et de ceux qui nous entourent.

Alors courage et espérance et continuons d'avancer en disciples du Christ à qui le Royaume des Cieux est promis ! Amen !

PRIERE UNIVERSELLE

12/02/2023 – année A

Prions pour l'Église et plus particulièrement pour notre Saint Père le Pape François, législateur suprême de l'Église.

Demandons au Seigneur de l'aider dans ce ministère législatif, afin que selon les termes mêmes du code de droit canonique, toute loi dans l'Église se rappelle que la loi suprême est le salut des âmes.

Nous rappelant les paroles de St Jean Paul II expliquant que *les 10 commandements de la Loi fournissent les seules véritables bases pour la vie des personnes, des sociétés et des nations,*

Prions pour ceux qui ont à légiférer au sein des nations.

Supplions le Seigneur de venir à leur rencontre et d'éclairer leur conscience afin qu'ils promulguent des lois qui respectent la loi naturelle et la loi divine.

Prions pour toutes les personnes décédées ces jours-ci en raison des guerres et du séisme en Syrie et Turquie.

Supplions le Seigneur de préserver les âmes de l'enfer et de conduire au Ciel toutes les âmes surtout celles qui ont le plus besoin de sa miséricorde.

Prions aussi pour tous ceux qui sont confrontés à ces situations.

Demandons au Seigneur de fortifier dans les cœurs la Charité envers son prochain afin qu'ils trouvent les secours dont ils ont besoin.

Prions enfin les uns pour les autres.

Demandons au Seigneur de nous combler de sa grâce en ce Dimanche et de nous montrer « *comment garder sa loi ; que nous puissions l'observer ainsi de tout cœur* » afin d'entrer un jour dans la joie du Royaume des Cieux.